



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille dix sept le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 1 février 2017, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GEDON, M. GABARD, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, M. BODIN, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. INOCENCIO à Mme MERCHADOU, Mme BERTHIOT à Mme HIMPENS, Mme QUERAL à M. BODIN

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. J.M CASTETS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

8 – PLAN DE FINANCEMENT - SUBVENTION TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES AUPRÈS DE L'ÉTAT

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par circulaire préfectorale NOR/INTA1701539J du 16 janvier 2017, la collectivité a été informée qu'elle pouvait demander une aide auprès de l'Etat concernant la sécurisation des établissements scolaires.

Par décision n° 2017/23 du 25 janvier 2017, déposée en Sous-Préfecture le 25 janvier 2017 et par décision n° 2017/24 du 26 janvier 2017, déposée en Sous-Préfecture le 30 janvier 2017, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 80 % du montant H.T. des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement suivant :

Libelle des travaux	Montant TTC	Montant H.T.	Subvention ETAT 80 %	Participation de la commune H.T.	Participation de la commune TTC
<i>Ecole maternelle Groperrin</i>					
sécurisation entrée par clôture et portail avec gâche électrique	6 298,51 €	5 248,76 €	4 199,01 €	1 049,75 €	2 099,50 €
installation ouverture électrique avec visiophone	11 699,10 €	9 749,25 €	7 799,40 €	1 949,85 €	3 899,70 €
Total travaux Ecole maternelle Groperrin	17 997,61 €	14 998,01 €	11 998,41 €	2 999,60 €	5 999,20 €
<i>Ecole primaire Vallaeys</i>					0,00 €
sécurisation du site par portail	6 723,94 €	5 603,28 €	4 482,62 €	1 120,66 €	2 241,32 €
Total travaux Ecole primaire Vallaeys	6 723,94 €	5 603,28 €	4 482,62 €	1 120,66 €	2 241,32 €
<i>Ecole maternelle Bergeon</i>					
installation ouverture électrique avec visiophone	12 562,20 €	10 468,50 €	8 374,80 €	2 093,70 €	4 187,40 €
Total travaux Ecole maternelle Bergeon	12 562,20 €	10 468,50 €	8 374,80 €	2 093,70 €	4 187,40 €
Total général	37 283,75 €	31 069,79 €	24 855,83 €	6 213,96 €	12 427,92 €

- d'encaisser les recettes correspondantes à l'article 1323 - chapitre 13 au budget principal,

- de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 30 janvier 2017 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 09/02/17
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20170207-46507-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

